

Séance du conseil municipal du 27 janvier 2026

Le conseil municipal, convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire en date du 27 janvier 2026 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Sandrine JOLY, Régis BRAND, Françoise MAY, Juan-Carlos RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Frédéric FREYBURGER, Géraldine COGNARD-GROSS conseillers municipaux.

Excusés : Flavian BADELET qui donne procuration à Angélique LIDY, Julie SCHÖPPERLÉ qui donne procuration à Salomé REICHLIN.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

Il remercie les conseillers avec qui il a travaillé durant 1 ou 2 mandats et qui ne souhaitent plus se représenter : Françoise MAY pour sa participation active et ses projets, Juan-Carlos RODRIGUEZ, toujours présent, Régis BRAND, pour sa participation, son soutien et sa franchise, et enfin Alain WOLF pour son engagement ces 6 dernières années.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du dernier PV.
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers.
4. Mise à disposition des locaux communaux aux candidats pour les élections municipales.
5. Vente-échange Impasse de la Fontaine
6. Validation des créations des impasses.
7. Compte-rendu des commissions communales.
8. Compte-rendu des commissions intercommunales.
9. Divers.

1) Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Karen HEBDING.

2) Approbation du dernier PV

Le compte-rendu de la séance du 09 décembre 2025 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3) Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

La liste des autorisations d'urbanisme et des DIA est présentée aux conseillers.

4) Mise à disposition des locaux communaux aux candidats pour les élections municipales.

Monsieur le Maire informe les conseillers que comme les modalités d'occupation des bâtiments communaux ne changent pas, il n'est pas nécessaire de délibérer.

La MDA est mise à disposition gracieuse des candidats pour les élections municipales, suite à la signature d'une convention et à condition qu'elle ne soit pas déjà réservée.

5) Vente-échange Impasse de la Fontaine

Monsieur WOLF rappelle aux conseillers le contexte de ce dossier (élargir l'Impasse de la Fontaine)

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité :

Décident de vendre la parcelle suivante :

- Section E n°1325/402 d'une contenance de 196 m²

Au prix total de 3 000.- € - trois milles euros(chiffres et lettres)

A Monsieur Pascal GRIENENBERGER et son épouse née LAPINSONNIERE Marie Noëlle (acquéreur)

Autorisent le maire à signer tout document relatif à cette vente

Les frais de notaire et tout frais afférent à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

Décident d'acquérir la parcelle suivante :

- Section E n°1323/386 d'une contenance de 45 m²

Au prix total de 0.- € - zéro euro (chiffres et lettres)

A Monsieur Pascal GRIENENBERGER et son épouse née LAPINSONNIERE Marie Noëlle (vendeur)

Autorisent le maire à signer tout document relatif à cette vente

Les frais de notaire et tous frais afférent à cette vente sont à la charge de l'acquéreur (la commune)

- Du morceau de terrain privé communal, détaché de la parcelle 402 (15 m² de mémoire), que nous reverserons dans le domaine public.
- De la parcelle 1323/386 qui sera aussi reversée dans le domaine public.

A l'issue de ces transactions, seront reversées dans le domaine public :

- la parcelle 1324/402 d'une contenance de 26m²
- la parcelle 1323/386 d'une contenance de 45m².

6) Validation des créations des impasses.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES COMMUNALES ET PRIVÉES

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-30.

Considérant que les frais d'implantation de poteaux aux carrefours et angles de rues ou d'apposition de plaques indicatives sur les immeubles.

La numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), pour le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, pour la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'adopter les dénominations suivantes :

Création de l'impasse du Berg

Création de l'impasse du Charron

7) Compte-rendu des commissions communales

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- Présentation du PICS : plan InterCommunal de Sauvegarde : compétence de la Communauté de Communes Sundgau. Il n'est pas opérationnel pour le moment, contrairement à celui de la commune. Un numéro d'urgence a été transmis à la commune, il sera repris dans notre plan communal de sauvegarde (PCS).
- En ce qui concerne le SIAEP, dissout au 31 décembre 2025 : la compétence eau potable est reprise par la Communauté de Communes Sundgau. La délégation de service public confiée à VEOLIA reste effective jusqu'au 31 décembre 2026. A partir de l'année prochaine, la facturation sera confiée à la CCS qui souhaite uniformiser les tarifs des abonnés.
- Travaux à la salle polyvalente : la mise en place de l'alarme et des coupures d'urgence est en cours. La commission de sécurité sera convoquée à l'issue des travaux et des contrôles obligatoires afin de lever l'avis défavorable. La commission d'accessibilité a émis un avis favorable suite à l'interdiction d'accès à la passerelle au public et son classement en couloir technique.
- La catégorie de la salle polyvalente évolue de la 3^e à la 4^e, le passage de la commission de sécurité aura lieu tous les 5 ans (au lieu de 3 ans).
- Monsieur WOLF propose de suivre ce dossier jusqu'au passage de la commission.

Angélique LIDY : Commission des affaires scolaires :

- L'entreprise HARTMANN BOIS a terminé les travaux du sas d'entrée de l'école élémentaire mi-décembre (bardage extérieur, finitions autour des fenêtres et portes). Le dossier de demande de subvention pourra être finalisé (isolation des plafonds, remplacement des huisseries et sas d'entrée). Les enseignants sont contents du résultat des travaux effectués.
- La distribution des cadeaux de Noël a eu lieu le 16 décembre dernier avec Monsieur le Maire ; un conteur est venu expliquer les traditions de Noël aux enfants des classes maternelles et ULIS, les élèves des autres classes ont reçu des livres (achetés à la librairie Mille feuilles d'ALTKIRCH). Les enfants ont été ravis de ce moment et ont accueilli Madame LIDY et le Maire avec des chants et des poèmes ; les enseignants et les élèves remercient chaleureusement les membres du conseil municipal.
- L'inscription à l'école maternelle aura lieu entre le 13 février et le 7 mars en mairie ; prévisions à la rentrée : 5 enfants nés en 2023 – 12 élèves de CM2 partent au collège. La nouvelle carte scolaire sera connue après les élections.
- Madame LIDY remercie les membres qui ont participé à la commission des affaires scolaires durant ce mandat, pour les différents projets menés à leur terme et pour leur participation au COPIL sur la végétalisation de la de l'école.
- Monsieur le Maire remercie Madame LIDY pour tout son travail, son implication dans les dossiers scolaires et la relation de confiance qu'elle a su tisser avec les enseignants.

Dominique STOESSEL : commission de l'information

- ILLIWAP a connu une belle progression et compte aujourd'hui quelques 700 abonnés
- Le site internet de la commune a également vu ses visites augmenter ces derniers mois, avec un pic lors des parutions des bulletins municipaux.
- Le prochain TA sera diffusé début février.
- Rapport des données du radar prêté par la CEA, installé à l'entrée d'ASPACH venant d'ALTKIRCH, avec la présence de l'écluse et zone 30 : moyenne des véhicules : 48km/h, avec un maximum enregistré à 110 km/h ; 35% des véhicules sont en excès de vitesse (vitesse supérieur à 50km/h)

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie :

- 08 novembre 2025 : cérémonie du 11 novembre : messe suivie de la dépose des gerbes aux monuments aux morts en présence des conseillers, de l'UNC, des représentants d'associations, de l'école, de l'UNC de Walheim ainsi que des musiciens de SAX'OCLOCK.
- 16 décembre 2025 : moment convivial de Noël avec le personnel, le conseil municipal et les enseignants ; repas préparé par LIS'ART : merci aux agents pour leur implication dans les décorations de toutes les saisons.
- 03 janvier 2026 : fête des forces vives du village, toutes les personnes qui s'impliquent à faire vivre ASPACH – repas carpes-frites de MORETH, desserts de Monique, animation de SAX'OCLOCK.
- 04 janvier 2026 : fête des aînés – repas de J.CUISINE pour la première fois (retours positifs) ; animation : la chorale, DJ Jacky, SAX'OCLOCK, et Alicia, la fille de Monique. Les décorations ont été réalisées par les enfants du périscolaire.
- Le calendrier des fêtes a été distribué, il est également disponible sur le site de la commune.
- Les associations sont satisfaites des vitrines installées aux entrées du village.
- Zone de loisirs : réflexion avec ORANGE BLEU pour l'identification de cet espace en cours.
- Boîte à objets : elle a été réouverte après dépôt de plainte auprès de la gendarmerie : des rondes sont organisées par les gendarmes et les gardes champêtres ; une personne référente fait régulièrement le tri.
- De nombreuses dégradations ont été recensées ces derniers mois (boîte à objets, zone de loisir, boîtes à livres...)
- Parc à jeu canin : il ouvrira dans les prochains jours, dès affichage du règlement. Des jeux, réalisés par Thierry BOURGOIN, seront installés. Une demande de subvention sera déposée.
- Il a été constaté que régulièrement les poubelles cani-crottes sont remplies avec des déchets de toutes sortes. Il est rappelé que la commune est facturée au même titre que les administrés pour le ramassage et le traitement des déchets.
- Une réunion sur le retour de l'exposition des artistes de début octobre aura lieu.
- Le thé dansant a été reporté (animation très demandée, une date pourra être proposée)
- MDA : le four a été installé.
- Demande : faire figurer les noms, prénoms et âges des personnes décédées durant la 2^e guerre mondiale sur le monument aux morts – subvention possible.
- 2 plaques ont été posées : Nid de cigognes et Saint Jean Népomucène (située à l'angle de la Rue de la Libération et de la Route de Thann).
- Participation à l'AG de l'UNC et de la Pétanque ; prochaines AG : donneurs de sang et SAX'OCLOCK : en février
- Pétanque : les travaux (financés par le club de pétanque) des 6 nouveaux terrains de pétanque sont terminés – il reste une dernière couche de gravillons à mettre. Comme demandé par la mairie, les terrains n'ont pas été surcreusés mais sont légèrement en hauteur. Des arbres seront plantés et des bancs installés. Une convention d'utilisation et d'occupation est en cours de rédaction (les nouveaux terrains ne seront utilisés que par les membres de la pétanque, ceux du haut sont ouverts au public et entretenus par la pétanque)

- Vendredi prochain : remise de la médaille d'OR du mérite à Madame Suzanne STOESEL, en présence de l'UNC, à la mairie à 14h30.
- Renumérotation : tous les riverains concernés ont reçu un 1^{er} courrier ; le 2^e leur parviendra courant février. Les plaques avec le nouvelle numérotation seront déposées dans leur boîte aux lettres.
Rappel de la nécessité de pouvoir identifier toutes les habitations (les pompiers ont à nouveau cherché une maison suite à un appel et ne l'ont pas trouvé de suite).
- Report du projet des noms des rues en alsacien, car une subvention CEA serait possible.
- Opération broyage (point 8)

Céline STEVANOVIC : commission sécurité – mobilité

- Sécurisation de la route de Thann : rencontre avec les agriculteurs et avec les riverains côté ALTKIRCH lors de la pose de l'écluse – phase de dialogue.
- De nombreux retours positifs en ce qui concerne la vitesse, le bruit et la fluidité de la circulation. Les contraintes en place sont douces et démontables.
- En test : les priorités à droite qui sont les moins contraignantes pour faire ralentir la vitesse (rappel du coût élevé des plateaux lors de l'étude de sécurité).
- Le marquage Rue des Jardins et Rue des Bergers est à organiser.
- Des brassards seront distribués aux enfants des écoles, en même temps que le guide de la circulation, afin de les sensibiliser à la sécurité, et leur faire un rappel sur le bien circuler à pied, en vélo, en trottinette autour de l'école.
- Fin août : dans le cadre de la fête des mobilités douces, organisation du premier SlowUp dans le Sundgau, entre TAGOLSHEIM, ALTKIRCH et DANNEMARIE, par l'association SlowUp Alsace Sundgau, présidée par Hervé WERMUTH, Maire de Tagolsheim (boucle de 31 kilomètres de routes sur lesquelles les voitures ne circuleront pas ; les gens pourront faire une balade à pied, à trottinette, à vélo ou à rollers, afin de découvrir le patrimoine local en toute tranquillité).
- Madame STEVANOVIC remercie tous les membres de ses commissions, les conseillers municipaux, ainsi que les membres du groupe de travail sur la sécurisation.

8) Compte-rendu des commissions intercommunales

CCS : commission environnement : Monsieur SCHOENIG, vice-président de la commission environnement, informe les conseillers que la CCS souhaite réitérer l'opération broyage des végétaux, le 21 février prochain de 14h00 à 17h00, dans le cadre du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). L'éventuel surplus de broyat sera utilisé par les enfants à l'école pour les arbres qu'ils ont plantés cet automne.

Il a également participé au COPIL NATURA 2000 et au COPIL plan herbe Sud Alsace (qui a pour but de préserver les prairies par le soutien à l'élevage, ainsi que les zones de captage d'eau potable).

BRIGADE VERTE : la prochaine réunion du conseil syndical de la Brigade Verte a lieu le 17 février prochain. Salomé REICHLIN, membre titulaire, et Julie SCHÖPPERLÉ, membre suppléant, ont toutes les 2 un empêchement.

Un appel est lancé si l'un des conseiller souhaite y assister.

SIASA : Angélique LIDY a participé à la réunion du SIASA :

- Attribution d'une subvention de 150.-€ au collège de la Lorgue pour les soutenir dans leur projet de chemin mémoriel hommage aux jeunes réfractaires de Ballersdorf
- Création d'un emploi permanent temps plein d'un agent d'entretien
- Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique
- Création d'un emploi permanent agent polyvalent temps non complet
- Création d'un emploi permanent agent administratif temps non complet

- Vote du budget début mars.

SIAEP : Alain WOLF participera à la dernière réunion du SIAEP le 4 février prochain, qui adoptera le compte administratif 2025 et clôturera l'existence du SIAEP.

9) **Divers**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h45.

Fabien SCHOENIG
Maire d'ASPACH

Salomé REICHLIN.
Secrétaire de séance